

Une équipe féminine remporte le premier prix

La neuvième édition du concours SPG/HEPIA a de nouveau été l'occasion, pour plusieurs étudiants de l'école d'architecture genevoise, de travailler en autonomie et faire montre de maturité. Le jury, composé d'architectes et de membres de la direction de la grande Régie, a couronné en juin dernier le projet «Trait d'Union», imaginé par une équipe exclusivement féminine.

Visiblement attendu et prisé des étudiants, le concours créé et organisé par la SPG est «un atelier où l'on refuse du monde», explique Thierry Barbier-Mueller, administrateur-délégué de la SPG. Au-delà de son succès, le concours a aussi vocation à révéler des talents, comme en témoigne le palmarès du concours organisé par la Ville pour le projet de la Rade: le deuxième prix est allé au lauréat du Prix SPG/HEPIA 2015! «Le message que j'essaie de leur faire passer est de ne pas se résigner devant la mocheté des aménagements publics à Genève; que ces jeunes soient une force de proposition en vue d'apporter une plus-value qualitative à la population», a souligné Thierry Barbier Mueller.

Comme pour les sessions précédentes, les 6 projets préparés cette année par les étudiants en architecture et architecture du paysage les ont exhortés à sortir de leur confort en se confrontant, dans des conditions quasi professionnelles, à un sujet complexe à traiter en un semestre seulement.

Les étudiants ont en effet travaillé sur le maillage vert genevois, les «connecteurs» et

G R O S P L A N

Un travail inter-filière très enrichissant

Le projet «Trait d'Union» de Yasmine Hejira et Chloé Masse en 3^e année architecture, et Samantha Massot et Charlotte Halstenbach en 2^e année d'Architecture du paysage, prend place dans le quartier des Nations, entre l'OMS et l'ONU: «Il met en avant le potentiel des mobilités douces dans ce



quartier, qui accueillera prochainement un tunnel venant de l'autoroute vers l'OMS. L'enjeu était de les reconnecter les divers espaces identifiés aux ambiances variées, afin d'apporter une unité globale et nouvelle identité à l'échelle du quartier et par ailleurs à celle de la ville. Le deuxième point fort du projet est de rassembler les usages en offrant un lieu convivial favorisant les échanges et les rencontres. Un projet de pavillon ainsi qu'une terrasse ont été placés à un point stratégique, en surplomb de l'avenue Appia et en continuité du sentier existant pour les piétons. Cet endroit permet de bénéficier de diverses vues vers le lointain.

la vie de quartier. Voici les termes de départ: «Il s'agira d'identifier, dans le réseau des espaces libres existants, un lieu où mobilité douce et vie de quartier cohabitent sur un mode mineur voire conflictuel, pour ensuite imaginer des programmes et développer un projet qui, agissant avec parcimonie sur la chaîne bâtie et la trame végétale, contribue au renforcement des pratiques conviviales dans ce fragment de paysage urbain».

Un exercice d'autant plus complexe que les étudiants ont en premier lieu abordé le sujet à grande échelle, à partir de photos satellites appelées «orthophotographies», à partir desquelles ils ont dû cibler les éléments faibles du maillage paysager dans le canton de Genève et en sélectionner un par groupe de travail. «Cette vision lointaine rendait la pertinence de choix du site, l'analyse et l'identification de la problématique difficiles», concède Guy Nicollier, architecte et membre du jury professionnel aux côtés de Daniela Liengme et Simon Chessex, ar-



Le second prix, le projet «Crescend'eau».

chitectes. Pour autant, tous les groupes y ont pris beaucoup du plaisir, commentent leurs professeurs référents Nathalie Mongé et Didier Challand: «Ils ont choisi leur site d'intervention, nous ne leur avons rien imposé. Cette liberté qui fait l'originalité et l'in-

térêt de cet espace didactique a contribué à renforcer leur implication mutuelle. Notre intervention a uniquement consisté à leur apporter des outils méthodologiques et à canaliser leurs idées foisonnantes!».

Les trois projets lauréats intitulés «Conjonction» (3^e prix), «Crescend'eau» (2^e prix) et «Trait d'Union» (1^e prix), ont séduits les jurés par leur caractère abouti et leur capacité à répondre à une problématique donnée. Le processus de réflexion, plus que la réalisation, a d'ailleurs guidé le jury dans son appréciation finale. Le 3^e prix a été jugé courageux et audacieux, le second salué pour sa bonne compréhension du biotope et du contexte social et le lauréat désigné à l'unanimité pour la qualité de sa présentation, l'intelligence du choix de la problématique et le travail approfondi, bref, une soumission qualifiée par le jury de «proche de la perfection». ■